

Affichage : le 05/12/2024

COMMISSION LABELLISATION ET SUIVI DES CLUBS

FORMATION ARBITRE REFERENT

Cette formation gratuite arbitre référent a eu lieu au siège du district de football à Marquise le lundi 18 novembre 2024 en soirée.

Après inscription (5 personnes se sont inscrites) 4 étaient présentes

Il s'agit :

Vaesken Cindy 521362 A.S RANG DU FLIERS

Delattre Thierry 525027 ET.S.ST LEONARD

Beaumont Gabriel 527664 J.S RACQUINGHEM

Queval Théo 527657 AS EDUC.POP.ST INGLEVERT

Les 4 clubs ci-dessus ont un(e)arbitre référent(e)club à partir de la saison 2024/2025

QUE DOIS-JE FAIRE

Article 44 - Référent en Arbitrage Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent sera le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. **Il sera ainsi le responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres.** Pour les clubs évoluant dans un championnat national, ce poste est obligatoire et est pris en ligne de compte dans l'un des critères d'attribution de la licence club fédéral. Pour les clubs évoluant dans les championnats régionaux et départementaux, les assemblées générales de Ligue et de District ont la liberté d'imposer et/ou de valoriser cette fonction

Frammery Francis

Vimeux William

Président de la commission

Secrétaire de la commission